Cfdt: INTERCO de la Mayenne
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Section départementaux

Le 3 octobre 2013

Compte-rendu CFDT du CTP du 19 septembre 2013

Sujet proposé par l'administration

A1) Projet d'organisation de la maison départementale de l'autonomie – Direction de l'autonomie

Le débat a eu lieu en présence du directeur de la MDPH.
Les représentants du personnel CGT étaient absents.
Mr le directeur de la DSPAPH nous présente le dossier à l'aide d'un power point.
Il y a une similitude d'actions pour les personnes âgées et les personnes handicapées. Il est donc souhaitable qu'il y ait un rapprochement des réponses et des dispositifs d'où la création de la maison de l'autonomie. Un travail coordonné sera organisé au plus proche des usagers avec la mise en place d'un numéro d'appel unique.
Le champ d'activité des CLIC sera étendu aux personnes handicapées.
La maison de l'autonomie regroupera au 1er janvier 2014 la direction solidarité personnes âgées personnes handicapées (DSPAPH) dont la maison pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer (MAIA), la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et les missions des CLIC.
Les personnels des CLIC seront intégrés aux services du département.
L'employeur des personnels de la MDPH restera le GIP (Groupement d'intérêts public) mais l'autorité fonctionnelle et organisationnelle sera exercée par le conseil général.
La MDA sera composée de 4 directions :

- La direction des services support (14 agents)
- La direction de la définition des besoins de la personne (50 agents dont les personnels des CLIC)
- La direction des réponses aux besoins de la personne
- La direction de l'observation et de la prospective (Observatoire et prospective – comités territoriaux de l'autonomie - CODERPA)

Il sera créé des antennes territoriales de l'autonomie sur les mêmes territoires que les CLIC, relais de la MDA pour être au plus près des usagers tant pour les personnes handicapées que pour les personnes âgées. Ces antennes auront des points d'ancrages à Mayenne, Laval et Château-Gontier. Les permanences seront étendues à d'autres communes.
Il sera créé 9 comités territoriaux de l'autonomie, composés chacun d'environ 25 membres,

correspondant aux territoires des CLIC qui permettront de participer à l'observation des besoins sur le territoire et de proposer des initiatives et des actions à mettre en place.
17 postes seront créés afin d'intégrer le personnel des CLIC.
La CFDT pose la question de la résidence administrative. Elle sera à Laval avec les 3 points d'encrages (Laval, Mayenne et Château-Gontier). Les secrétaires seront sur le territoire.
Les postes proposés au personnel des CLIC seront des temps plein.
Le statut du personnel des CLIC dépendra du statut antérieur de chaque personne mais, assure l'administration, se fera dans la légalité. Les personnes seront reçues individuellement par la DRH.
Les locaux de la MDA seront près de la MDPH actuelle.
Vote : pour (10 administration et CFDT)
Abstention (1 FO du fait que l'administration n'a pas voulu communiquer le nom des directeurs)

Commentaires CFDT : Nous demandons que soit mis à dis position des agents, qui devront se déplacer régulièrement, un nombre suffisant de véhicules de service avec remisage en proximité du territoire de travail. En cas d'impossibilité, les frais de déplacements devront être réellement et totalement pris en charge.
Reste en suspend le lieu d'accueil des antennes de l'autonomie.

Analyse CFDT : Avec la mise en place de la maison de l'autonomie, les usagers mayennais devraient trouver une réponse rapide et semblable quel que soit leur lieu de résidence.